



Communauté de Communes Adour Madiran
Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE TOSTAT

N° dossier : 2288 Nom de l'utilisateur : PIASECKI Prénom : Andrew Adresse de l'immeuble : 1 R D UGNOUAS Commune : TOSTAT Section et n° parcelle(s) : S 0077 Date de réalisation de l'assainissement : 2004	Propriétaire de l'immeuble : Nom du propriétaire : PIASECKI Prénom : Andrew Adresse : 1 R D UGNOUAS 65140 TOSTAT
---	---

Visite le : 04/08/2020 à 15:30

Présent : PIASECKI ANDREW

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	2 697 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Terre végétale
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non		Sur terrain voisin : Non identifié

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
Principale	2		4	Nb wc : 3 / Nb SdB : 3 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Surface du terrain

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux : Oui	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Oui Secondaire : Oui	Oui	31/07/2020	Oui

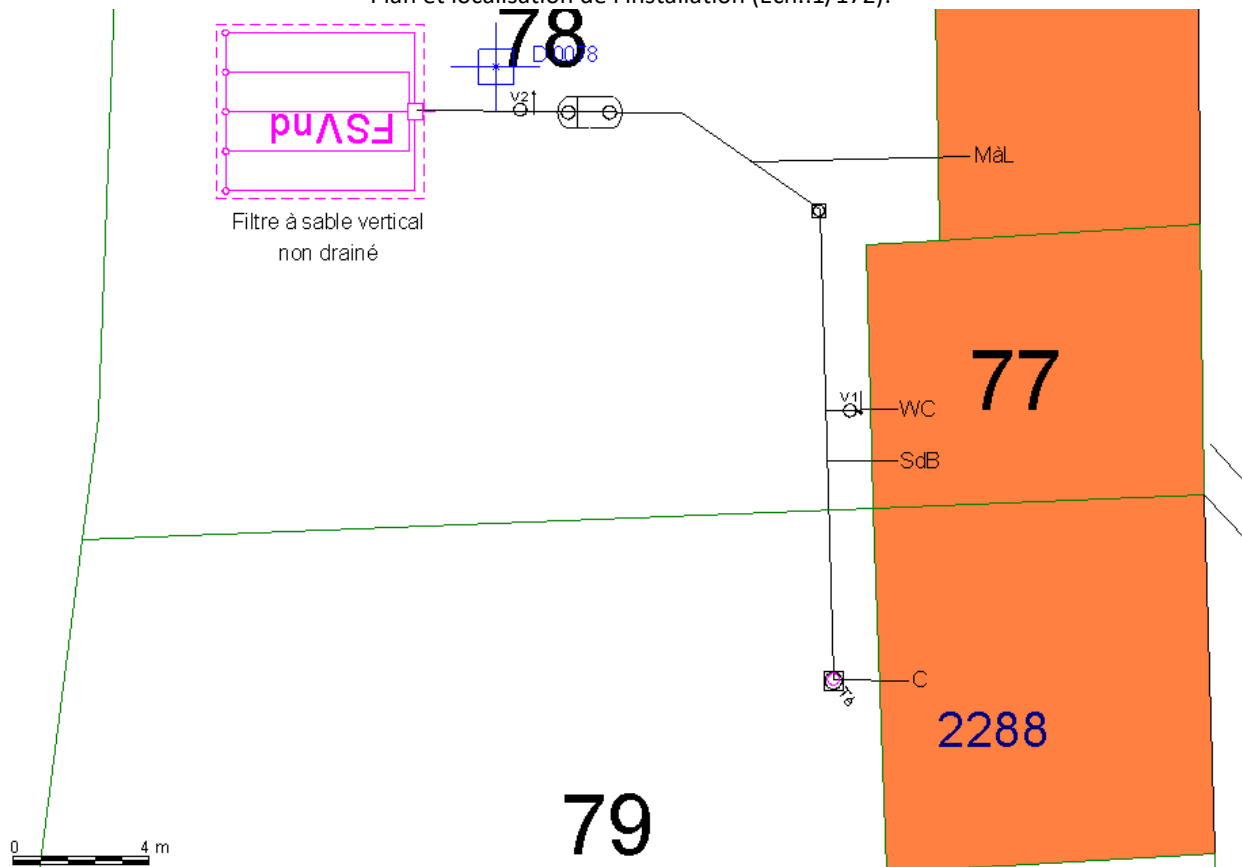
FILIERE DE TRAITEMENT :							EH : EQUIVALENT HABITANT	R. : REGARD
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation		Regard de répartition	Regard de bouclage	
Lit filtrant vertical drainé	Oui	Inconnu	Toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> •À 5 m de l'habitation : Oui •À 3 m de la limite de parcelle : Oui •À 3 m des arbres : Non •À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui •Recouvrement étanche : Non •Circulation / stationnement de véhicule : Non 		Oui	?	

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012	
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rajouter les matériaux filtrant (pouzzolane) dans le préfiltre - Rendre accessible le regard de bouclage de la filière de traitement - Ventilation primaire sous dimensionnée, modifier le diamètre (100mm) - Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement - Mise en place d'un extracteur statique ou éolien (ventilation primaire) - Remplacer le regard de répartition 		
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>			

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/172):



Légende :



Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses



Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver

EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable

PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES :

Le dimensionnement de la filière de traitement n'est pas connu. Par conséquent, il est nécessaire de s'en assurer afin d'éviter des dysfonctionnements surtout s'il y'a une augmentation du nombre d'occupant dans l'habitation.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 06/08/2020

Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

